

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

N° : 200-17-009506-080

SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,
demanderesse;

c.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,
défenderesse;

et

**FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC, DIVISION
DU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**,

et

MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP,

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
mis en cause;

INTERROGATOIRE APRÈS DÉFENSE DE LA PART DE LA DEMANDE

- Témoin : Simon Nadeau -

LE 18 DÉCEMBRE 2008

M^e MARC-AURÈLE RACICOT
pour la demanderesse

M^e LOUIS ROBILLARD
pour la défenderesse

M^e CLAUDE JEAN
pour la mise en cause Fournitures

M^e KARIM RENNO
pour la mise en cause Microsoft

M^e FRÉDÉRIC MAHEUX
pour le mis en cause PGQ

18 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Page

SIMON NADEAU

- interrogé (M^e Racicot) 3

LISTE DES ENGAGEMENTS

1- Copie du sommaire exécutif inclus dans l'avis
d'intention. 53

LISTE DES PIÈCES

SN-1 Courriel de monsieur Nadeau dans lequel on
réfère au sommaire exécutif. 53

SN-2 Échange de courriels entre Simon Nadeau et
Sylvain Boudreau 54

1 L'an deux mille huit, le dix-huitième jour de
2 décembre, a comparu :

3
4 **SIMON NADEAU, âgé de cinquante-six (56) ans,**
5 **responsable des achats à la Régie des rentes du**
6 **Québec, 2600 boulevard Laurier, Québec,**
7 **G1V 4T3;**

8
9 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement dire
10 la vérité, dépose et dit :

11 **INTERROGÉ PAR M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
12 **pour la demande :**

13 Q Alors, monsieur Nadeau, mon nom est Marc-Aurèle
14 Racicot, je suis le procureur de Savoir-Faire
15 Linux.

16 R Bonjour!

17 Q Je vais vous poser quelques questions aujourd'hui.

18 R Bien sûr.

19 Q Monsieur Nadeau, vous êtes employé à la Régie des
20 rentes du Québec?

21 R Oui.

22 Q Depuis combien d'années?

23 R Depuis onze (11) ans.

24 Q Quel est le titre du poste que vous... ou la
25 position que vous occupez présentement à la Régie

18 décembre 2008

Int. (M^e Racicot)

1 des rentes?

2 R Responsable des achats.

3 Q Depuis combien d'années occupez-vous ce poste?

4 R Depuis onze (11) ans.

5 Q Donc, durant la période, là, de décembre deux mille
6 sept (2007) à février deux mille huit (2008), vous
7 étiez le responsable des achats à la Régie des
8 rentes?

9 R Exactement.

10 Q Entre-temps, avez-vous occupé aussi d'autres
11 postes, durant ces onze (11) ans-là, à...

12 R À la Régie?

13 Q Oui.

14 R Non.

15 Q Quelles sont les responsabilités du poste que vous
16 occupez à la Régie?

17 R S'assurer que tous les achats soient effectués
18 selon les règles de l'art et en respect des
19 règlements et lois en vigueur.

20 Q Qui est votre superviseur immédiat?

21 R C'est Jean-François Dion, chef du service des
22 ressources matérielles.

23 Q Et monsieur Dion se réfère... son superviseur à
24 lui?

25 R Qui est le directeur.

1 Q Et le nom du directeur?

2 R Louis Larouche.

3 Q Je vous montre ici la pièce R-7...

4 R Oui.

5 Q ... qui est l'avis d'intention.

6 R Hum, hum.

7 Q Connaissez-vous ce document?

8 R Tout à fait.

9 Q Quel était votre rôle concernant cet avis
10 d'intention?

11 R J'avais le rôle de le publier sur CAO et d'en
12 assumer les relations avec les fournisseurs.

13 Q Et quel était votre rôle dans le processus
14 d'acquisition des logiciels énumérés dans l'avis
15 d'intention?

16 R Mon rôle est de faire les acquisitions comme
17 telles, donc de préparer les documents appropriés
18 et de les soumettre aux autorités pour approbation,
19 les publier, par la suite émettre les contrats ou
20 commandes, si nécessaire.

21 Q Quand vous dites «compléter les documents
22 appropriés»?

23 R Ben, je veux dire, il y a des... il y a un avis
24 d'intention à faire, à préparer, il y a des
25 commandes à préparer, il y a... bon.

- 1 Q Pour faire les commandes, comme vous dites...
- 2 R Oui.
- 3 Q ... est-ce que vous remplissez des documents?
- 4 R Des documents, on remplit la commande, c'est dans
- 5 un système électronique. Donc, c'est dans un...
- 6 dans un progiciel de gestion des acquisitions.
- 7 Q Et, à votre connaissance - avez-vous pris
- 8 connaissance des pièces qui ont été déposées par la
- 9 Régie des rentes dans le dossier?
- 10 R Oui.
- 11 Q Est-ce que, dans les documents, il y a le
- 12 formulaire de commande?
- 13 R Je... je crois que oui, là, mais j'ai pas le...
- 14 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
- 15 **pour la défense :**
- 16 On va montrer les pièces au témoin.
- 17 Vous référez à quelles pièces, maître...
- 18 R J'ai pas en tête toutes les... toutes les pièces.
- 19 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
- 20 **pour la demande :**
- 21 Ben, je demande au témoin si...
- 22 R La commande est dans...
- 23 Q ... il peut m'indiquer...
- 24 R ... dans les pièces.
- 25 Q ... quelle des pièces serait le formulaire de

1 commande, là.

2 R Le 8, la commande a été placée, effectivement.

3 Q Donc, la commande est le document RRQ-8?

4 R Exact.

5 Q Donc, ici, la commande date...

6 R Du premier (1^{er}) février.

7 Q ... du premier (1^{er}) février deux mille...

8 R Hum, hum.

9 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

10 **pour la défense :**

11 Q De quelle année, excusez, février?

12 R Premier (1^{er}) de février deux mille huit (2008).

13 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

14 **pour la demande :**

15 Q Donc, qui prend la décision de procéder sans appel
16 d'offres?

17 R La décision se prend par approbation, par...
18 d'abord au niveau des ressources matérielles; par
19 la suite, l'avis d'intention est présenté au
20 président directeur-général qui l'autorise, qui en
21 autorise sa publication.

22 Q Là, je vous présente les pièces qui ont été
23 déposées par le Centre des services partagés.

24 R Hum, hum.

25 Q Ça, c'est la pièce MC-1. Donc, je vous présente la

1 pièce MC-1.

2 R Oui.

3 Q Avez-vous déjà pris connaissance de la pièce MC-1?

4 R Qui concerne le CT logiciel, j'imagine? Oui, c'est
5 ça. Hum, hum, tout à fait.

6 Q Donc, vous connaissez le document, vous l'avez
7 déjà...

8 R Le CT logiciel, oui.

9 Q Y avez-vous référé avant de procéder avec l'avis
10 d'intention?

11 R Dans l'avis d'intention comme tel, le CT logiciel
12 c'est une chose, mais au-dessus de ça, il y a la
13 loi, qui est les règlements, dans le fond, qui eux
14 ont priorité sur tout ça.

15 Le règlement nous dit que si je fais pas d'appel
16 d'offres, je dois... je le justifie à travers les
17 vingt-sept (27) - à l'époque - les vingt-sept (27)
18 exceptions qui sont là.

19 L'avis d'intention a été publié en fonction des
20 vingt-sept (27) exceptions qui sont dans la
21 réglementation à l'époque. O.K.?

22 Le CT logiciel est un CT logiciel qui permet au
23 CSPQ de faire affaire avec certains fournisseurs au
24 niveau du logiciel. O.K.? Il y a des règles qui
25 sont rattachées à ça, mais la Régie, étant une

1 société... une organisation extra-budgétaire, n'est
2 pas obligatoirement obligée de suivre ces règles-
3 là. O.K.? Ce qui doit être suivi, par contre, c'est
4 les réglementations.

5 Q Donc, dans le présent avis d'intention...

6 R Oui.

7 Q ... le sujet du recours...

8 R J'ai fait l'avis d'intention en fonction, j'ai
9 suivi aussi de facto, ç'a été suivi aussi, le CT
10 logiciel parce que c'était une raison de
11 fournisseur unique par rapport à la continuité
12 qu'on avait, la mise à jour, la mise à niveau.

13 Q Mais qu'est-ce qui a guidé votre action?

14 R C'est les justifications qui ont été apportées par
15 les... le service demandeur, qui est la... la
16 direction des services informatiques.

17 Q Je comprends, mais juste pour préciser, vous me
18 dites que dans le processus de l'avis d'intention,
19 vous avez... vous vous êtes fié au règlement...

20 R Tout à fait.

21 Q ... l'article 12 et les exceptions...

22 R 12.4. Hum, hum.

23 Q 12.4, O.K.

24 Si vous tournez... ça, c'est la pièce MC-2.

25 R Oui. Oui.

1 Q Avez-vous déjà pris connaissance du document MC-2?

2 R Oui, la valeur de plus de vingt-cinq mille
3 (25 000), c'est le... c'est le cas de... pour un
4 ministère ou un organisme budgétaire, ce qui est
5 pas notre cas.

6 Q Ce document...

7 R Oui.

8 Q Ce document - c'est parce que je veux que vous
9 m'aidiez à comprendre - ce document fonctionne avec
10 la pièce MC-1 ou c'est un guide qui est...

11 R C'est un guide qui est à part, qui est en fonction
12 du... de l'utilisation du portail de commandes du
13 gouvernement, qui à l'époque était le portail du
14 CSPQ, Centre de services partagés du Québec, ou
15 anciennement le Fonds de... - Fournitures et
16 approvisionnement du Québec.

17 Q Fournitures et ameublement du Québec...

18 R Ameublement du Québec, c'est ça.

19 Q ... c'est plus exact?

20 R Oui.

21 Q O.K. Donc, à l'époque de l'avis d'intention...

22 R Ce sont des modalités qui sont rattachées au
23 portail.

24 Q Au portail.

25 R Hum, hum.

1 Q Et lorsque vous avez passé la commande, est-ce que
2 vous avez utilisé ce portail ou vous avez utilisé
3 un autre portail?

4 R J'ai utilisé le portail puisque vous avez la
5 pièce...

6 Q O.K.

7 R ... R-8 en... en vos mains.

8 Q O.K. Donc, la pièce RRQ-8 se lit avec le MC-2?

9 R Exact.

10 Q Et dans le document que vous avez devant vous, MC-
11 2...

12 R Oui.

13 Q ... est-ce qu'il y a une partie qui s'applique à la
14 Régie des rentes du Québec?

15 R Organisme budgétaire non assujetti.

16 Q Donc, là, vous me pointez à la page 2 du document?

17 R Exactement.

18 Q Au point 2?

19 R Qui stipule à la fin :

20 **«La présente demande a été effectuée**
21 **conformément aux modalités.»**

22 Numéro d'avis d'intention qui a été indiqué.

23 Q Et si vous tournez aux pages 10 et 11...

24 R 10 et 11, oui.

25 Q ... donc, c'est les définitions?

1 R Tout à fait.

2 Q Vous avez pris connaissance des définitions dans le
3 cadre de l'avis d'intention?

4 R On prend pas la connaissance à chaque fois, là,
5 qu'on fait des avis d'intention, mais on sait
6 qu'est-ce que ça veut dire, un avis d'intention,
7 qu'est-ce que veut dire l'avis d'attribution.

8 Q On revient à la page 2...

9 R Oui.

10 Q ... de la pièce MC-2.

11 R Oui.

12 Q Pouvez-vous me pointer, sous le point 2, quel des
13 paragraphes qui s'appliquait dans votre cas?

14 R Dans ce cas-ci, t'as... t'as comme deux (2)
15 paragraphes qui s'appliquent peut-être, là :

16 **«Lorsque la valeur prévisible des acquisitions**
17 **du même logiciel est égale ou supérieure à**
18 **vingt-cinq mille (25 000) - ce qui est notre**
19 **cas - pour une période de douze (12) mois et**
20 **que l'organisme a procédé à un avis d'intention**
21 **pour conformer la conclusion d'une recherche.»**

22 Et :

23 **«Dans le cas d'une mise à niveau ou du**
24 **développement d'un logiciel déjà en place s'il**
25 **est démontré que ces acquisitions visent à**

1 **assurer la continuité.»**

2 C'est ces deux (2) paragraphes-là comme tels, là.

3 Q Donc, vous me pointez le point 2, le 3...

4 R Le 2, le 3, mais c'est parce que...

5 Q ... troisième...

6 R ... le 2 et le 3...

7 Q ... troisième tiret et le quatrième tiret?

8 R C'est ça.

9 Troisième tiret, quatrième tiret qui, dans le fond,
10 est un complément l'un de l'autre, mais
11 davantage... le quatrième tiret reprend de toute
12 façon le troisième tiret dans le dernier paragraphe
13 du quatrième tiret.

14 Q Je vais reprendre ça.

15 R Bien sûr.

16 Q Merci.

17 Donc, je vais juste repasser avec vous les pièces
18 qui ont été...

19 R Oui.

20 Q ... déposées au soutien de la défense de la Régie
21 des rentes du Québec.

22 R Parfait.

23 Q Donc, ça, c'est la pièce RRQ-1?

24 R Oui.

25 Q Donc, ça, c'est l'avis d'intention qui est une

1 autre version que celle que je vous ai présentée
2 dans la... - ben, un autre format, on s'entend?
3 C'est le même...

4 R C'est le format officiel...

5 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

6 **pour la défense :**

7 C'est l'original.

8 R ... signé, sur lequel j'ai scanné pour publier.

9 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

10 **pour la demande :**

11 Q Pour publier dans le...

12 R SCAO. Mais c'est le même contenu.

13 C'est le document qui a été - bon, comment je
14 dirais ça - copié pour mettre dans la... sur le
15 babillard SCAO, qui est le service électronique
16 d'appel d'offres.

17 **M^e KARIM RENNO,**

18 **pour la mise en cause Microsoft :**

19 Q Je pense que le mot que vous cherchez est
20 «numérisé».

21 R Numérisé, mais c'est pas numérisé comme tel, il
22 faut vraiment le copier puis l'insérer dedans.

23 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

24 **pour la demande :**

25 Q Je vais reprendre ça. Merci.

1 Je vous présente la pièce RRQ-2.

2 R Oui.

3 Q Donc, ceci est un compte rendu de la réunion du
4 dix-sept (17) janvier deux mille huit (2008)?

5 R Oui.

6 Q Vous avez préparé ce document?

7 R Oui, tout à fait.

8 Q Que représente DSI et SRM?

9 R DSI, direction des systèmes d'information et
10 service des ressources matérielles.

11 Q Dans le résumé, vous écrivez :

12 **«Simon Nadeau explique de nouveau au**
13 **représentant de Savoir-Faire Linux que la**
14 **demande respecte les règles.»**

15 R Oui.

16 Q Vous avez le passage?

17 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
18 **pour la défense :**

19 Pouvez-vous le pointer, s'il vous plaît, pour le
20 témoin?

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
22 **pour la demande :**

23 Oui, c'est ça, je...

24 Q O.K. À la page 2 de 4...

25 R Oui.

1 Q ... et...

2 R «Non-conformité de l'avis d'intention»?

3 Q Exactement. Bon.

4 R Tout à fait. Hum, hum.

5 Q Donc, vous avez le passage?

6 R Oui.

7 Q Quand - de quelles règles vous parlez quand vous
8 mentionnez «règles» ici?

9 R Les règles que je vous ai mentionnées précédemment,
10 c'est-à-dire le règlement sur les contrats
11 d'approvisionnement.

12 Q O.K. Dans le résumé, vous écrivez :

13 **«... est basé sur le fait qu'après avoir**
14 **effectué des recherches sérieuses et**
15 **documentées.»**

16 Ça, c'est toujours dans le même...

17 R Oui.

18 **M^e KARIM RENNO,**

19 **pour la mise en cause Microsoft :**

20 Vous voyez ça où? O.K. C'est beau.

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

22 **pour la demande :**

23 C'est toujours à la page 2 sous «Violation de la
24 politique sur les marchés publics».

25 R Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

Où est-ce que vous êtes, là?

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Juste...

R À la page 2, ici.

Q Page 2, «Violation», deuxième...

R Ici.

Q ... paragraphe, ça commence par...

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

O.K. «Violation de la politique sur les marchés publics», oui.

R Oui.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Q Bon, vous avez le passage? O.K.

Donc, vous écrivez :

**«... est basé sur le fait qu'après avoir
effectué des recherches sérieuses et
documentées.»**

Quelles sont les recherches sérieuses et documentées dont vous faites référence dans ce passage?

1 R Ces recherches-là, ce sont des recherches qui nous
2 sont fournies par la DSI, donc monsieur Bouret va
3 pouvoir être plus en mesure de vous répondre sur
4 ces recherches-là.

5 Q Mais vous en faites référence, donc vous étiez...

6 R Oui, parce que...

7 Q ... au courant, là, qu'il y avait des recherches?

8 R Oui, tout à fait.

9 Q Les avez-vous vues?

10 R Je les ai vues, oui.

11 Q Donc, combien vous en avez consulté?

12 R La question n'est pas combien... comment vous les
13 avez consultées, ou de cette façon-là, c'est que le
14 dossier doit être présenté par le demandeur qui
15 vient justifier à travers sa présentation le fait
16 de recourir à ce produit-là.

17 Les recherches sont, sérieuses et documentées, sont
18 sous la responsabilité de la DSI, direction des
19 systèmes d'information. C'est à eux de venir
20 justifier cet élément-là.

21 Q Mais vous, quand ils sont venus vous justifier -
22 parce que pour savoir...

23 R Pour eux, c'était une continuité. O.K.? C'était une
24 mise à niveau des produits actuellement, et le CT
25 logiciel en fait mention de la question de la mise

1 à niveau.

2 Q Avez-vous gardé copie de ces recherches...

3 R Elles sont chez le... le client, qui est la DSI.

4 Q Pour les fins, vous, de... de monter votre dossier
5 pour l'avis d'intention, tout ça, vous gardez
6 aucune copie de...

7 R De ces éléments-là? Non, ils sont conservés chez le
8 demandeur.

9 Q Quand vous dites le...

10 **M^e KARIM RENNO,**

11 **pour la mise en cause Microsoft :**

12 Q Permettez-moi d'interrompre, c'est parce que vous
13 arrêtez pas de mentionner «le demandeur»?

14 R Qui est la direction des systèmes d'information.

15 Q O.K.

16 R O.K.?

17 Q Je voulais juste être sûr qu'on parlait de la même
18 chose.

19 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

20 **pour la demande :**

21 Q Parce que je veux pas... - là, la question pourrait
22 être posée à monsieur Bouret, vous me référez à
23 monsieur Bouret pour ça?

24 R Tout à fait, parce que c'est lui qui a la
25 responsabilité de venir démontrer cet aspect-là.

1 Q Dépendant de sa réponse à lui - parce que je
2 pourrais vous demander de les produire, les
3 documents.

4 R Hum, hum.

5 Q Mais vous me dites vous les avez pas?

6 R Moi, je les ai pas, non.

7 Q Mais dans votre passage, vous faites quand même
8 référence à «recherches sérieuses et documentées»
9 au pluriel, donc vous avez dû voir quelque chose?

10 R Il y a des éléments, oui, tout à fait, mais là, je
11 les ai pas en tête, ça, c'est clair, parce qu'il y
12 a beaucoup d'éléments. Il y a des... des études qui
13 avaient été faites, il y a des suivis qui ont été
14 faits.

15 Q Est-ce que les études avaient été faites à
16 l'interne par la Régie des rentes du Québec?

17 R Il y en a une que ce n'est pas à l'interne, c'est
18 à l'externe.

19 Q Donc, vous me suggérez qu'il y en aurait d'autres
20 qui auraient été faites à l'interne?

21 R Oui, parce qu'il y a toujours une vigie qui est
22 faite de toute façon à l'interne sur tout ça, là.

23 Q Et avez-vous vu ces documents-là?

24 R Oui, tout à fait.

25 Q Dans le même paragraphe, vous continuez en

1 écrivant :

2 **«Il a été établi hors de tout doute qu'aucun**
3 **autre produit ou fournisseur ne pouvait**
4 **répondre aux besoins de la Régie.»**

5 R Hum, hum.

6 Q Quand vous dites «besoins», vous référez à quoi?

7 R Les besoins de mise à niveau pour le système
8 d'exploitation et les logiciels qu'on a acquis,
9 finalement.

10 Q Avez-vous un ou des documents dans lequel ou
11 lesquels les besoins de la Régie sont décrits?

12 R Les besoins, ben, à ce moment-là, c'était de mettre
13 à niveau le système d'exploitation qui était à
14 l'époque Windows pour Windows Vista. Donc, c'est
15 une question de nombre de licences qui ont été
16 commandées sur la commande que vous avez en RRQ-1
17 je pense, là, ainsi que les systèmes d'Office 2007
18 et de Visio. C'étaient les besoins.

19 Q Mais pour déterminer si c'est une mise à jour ou si
20 on peut rester avec ce qu'on a déjà ou quoi que
21 ce...

22 R Oui.

23 Q ... vous devez avoir un document qui décrit les
24 besoins, qu'on doit aller à la mise à niveau,
25 ou...?

1 R Ces besoins-là, ils étaient exprimés par la
2 direction des systèmes d'information, qui est le
3 demandeur. C'est eux qui viennent dire : «Ben moi,
4 j'ai besoin d'avoir tant de produits, tant de
5 logiciels pour rencontrer les besoins.»

6 Q Toujours dans le même paragraphe, vous écrivez :

7 **«Bien que la Régie aurait pu, selon la**
8 **réglementation, utiliser l'avis**
9 **d'attribution...**

10 R Oui.

11 Q **... elle a plutôt opté pour l'émission d'un**
12 **avis d'intention.»**

13 R Oui.

14 Q Et je comprends que vous faites toujours référence
15 au règlement, à l'article 12?

16 R Je... je fais référence au CT logiciel, à ce
17 moment-là, parce que dans le CT logiciel, dans ce
18 cas-ci, on aurait pu faire un avis d'attribution
19 purement et simplement.

20 Q Donc, CT logiciel, vous me réferez à la pièce MC-1
21 qu'on avait vue?

22 R Les numéros, là...

23 Q Je vais vous la représenter, là.

24 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

25 **pour la défense :**

1 Q C'est ça, là, ici, ça ici.

2 R C'est ça.

3 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

4 **pour la demande :**

5 Q Juste, juste pour être sûr...

6 R Pour être sûr.

7 Q ... - je veux pas que le témoin...

8 R C'est ça.

9 Q ... - c'est le document MC-1?

10 R MC-1. Pour être bien sûr, parce qu'il me semble il
11 y a un endroit qui est marqué... attendez un petit
12 peu. Ça, c'est ici, c'est parce là, il me manque
13 une page, elle doit être ici.

14 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

15 **pour la défense :**

16 Q On dirait qu'il manque une page.

17 R C'est en fonction du formulaire, là, de...
18 formulaire de commande, là, des organismes publics.

19 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

20 **pour la demande :**

21 Q Vous me pointez à quelle page, là?

22 R À la page 2.

23 Q À la page 2, êtes-vous sur le MC-1 ou MC...

24 R Attendez un petit peu. En avez-vous plusieurs de
25 ces...

1 Q Parce qu'il y a les trois (3) pièces, là, que vous
2 avez...

3 R Ah! O.K. Il faut pointer le bon.
4 Ça, c'est MC-2, MC-2... ici.

5 Q Là, vous me pointez la page 2...

6 R De MC-2.

7 Q ... de MC-2, sous...

8 R Où c'est dit...

9 Q ... sous le point... sous le point 1 «pour un
10 ministère ou un organisme budgétaire».

11 R Excuse, attends un petit peu, c'est la même chose
12 de toute façon ici, là. Ici.

13 Q O.K. Donc, vous me pointez la page 2...

14 R Ici.

15 Q ... au dernier, dernier paragraphe de la page 2 :

16 **«Pour une acquisition d'un montant de vingt-**
17 **cinq mille dollars (25 000 \$) ou plus, il est**
18 **requis de procéder à l'avis d'attribution tel**
19 **que décrit...»**

20 R O.K.?

21 Q Parfait.

22 Là, tantôt vous m'avez dit que vous faisiez
23 référence au... au CT, à MC-1 donc, mais lorsque
24 vous parlez des...

25 R Des modalités.

1 Q ... des modalités...

2 R Oui.

3 Q ... vous m'aviez dit que ça se lit pas avec le
4 Conseil du Trésor?

5 R Ça se lit avec le Conseil du Trésor pareil, c'est
6 sur... c'est le CSPQ, mais c'est les modalités qui
7 ont découlé du CT logiciel qui sont appliquées sur
8 le portail.

9 Q Donc, les modalités découlent...

10 R Du CT.

11 Q ... du Conseil du...

12 R Du Trésor.

13 Q ... du Trésor, du CT?

14 R Tout à fait.

15 Q O.K. À la page 4, toujours du compte rendu...

16 R Oui.

17 Q ... au paragraphe 5...

18 R Oui.

19 Q ... donc :

20 **«Savoir-Faire Linux est prêt à mettre à la**
21 **disposition de la Régie une ressource pour**
22 **regarder tout le dossier.»**

23 R Oui. C'est ce qui a été offert lors de la
24 rencontre, tout à fait.

25 Q Avez-vous accepté l'invitation?

1 R C'était pas à nous d'accepter, c'était pas à moi
2 particulièrement d'accepter parce que c'est...
3 c'est - de regarder le dossier, c'est de faire une
4 étude, c'était au niveau de la DSI, qui était la
5 direction des systèmes d'information, de savoir si
6 c'était pertinent.

7 Suite à une rencontre qu'on a fait par la suite, il
8 a été, bon, requis de ne pas se... en tout cas, de
9 ne pas utiliser les services de Savoir-Faire Linux.

10 Q À quel moment a eu lieu cette rencontre par la
11 suite?

12 R Par la suite, là, regarde, c'est peut-être une
13 journée ou deux (2) après, là, j'ai pas de...

14 Q Et avec qui avez-vous eu cette rencontre?

15 R Bernard Bouret, entre autres, et d'autres.

16 Q Avez-vous le nom des autres personnes qui
17 participaient à la...

18 R En tête, là, non. C'était pas une rencontre
19 formelle comme telle, là.

20 Q Je vais reprendre ce document. Merci.

21 Je vous présente ici le document RRQ-3.

22 R Oui.

23 Q Avez-vous déjà vu ce document?

24 R Oui, tout à fait. Oui.

25 Q Savez-vous qui a préparé le document?

1 R Ce document-là, ç'a été préparé par... ben, la DSI.
2 Qui exactement, là, j'ai pas son nom, là, mais
3 c'est la direction des systèmes d'information.

4 Q Savez-vous quand le document a été rédigé?

5 R Exactement, non, je peux pas vous... je peux pas
6 vous dire.

7 Q Vous souvenez-vous quand la première fois vous
8 l'avez vu?

9 R Malheureusement, non.

10 Q Je vais reprendre le document, merci.

11 Je vous présente la pièce RRQ-4.

12 R Hum, hum.

13 Q Avez-vous déjà vu ce document?

14 R Oui, tout à fait. C'est l'étude que je vous ai
15 mentionnée tantôt, qui avait été faite à
16 l'extérieur.

17 Q Savez-vous qui a préparé le document?

18 R C'est le MESS, ministère de l'Emploi et de
19 solidarité sociale, famille.

20 Q Et ce document date, savez-vous de quelle date?

21 R Deux mille cinq (2005).

22 Q O.K. Mais je comprends que c'est ce qui apparaît
23 là, mais...

24 R Oui, mais c'est... non, c'est...

25 Q O.K.

1 Donc, ça, ce document semble être une présentation
2 Power Point?

3 R Hum, hum.

4 Q Savez-vous s'il existe un document plus complet
5 duquel cette préparation fut préparée?

6 R Il en existe sûrement un, oui, mais à savoir peut-
7 être monsieur... Bouret pourrait vous répondre
8 plus... plus adéquatement.

9 Q L'avez-vous vu le document plus détaillé?

10 R Non.

11 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

12 **pour la défense :**

13 Excusez! Maître Racicot, moi, je veux pas vous
14 restreindre dans vos questions, mais c'est une
15 question de temps. Tout ce qui concerne ces
16 questions-là, comme l'a dit à plusieurs reprises
17 monsieur Nadeau, monsieur Bouret est là pour
18 pouvoir témoigner là-dessus.

19 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

20 **pour la demande :**

21 O.K.

22 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

23 **pour la défense :**

24 Je vais vous laisser continuer, mais c'est vous qui
25 prenez votre temps, là.

1 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Q À la page 17 du document...

4 R Oui.

5 Q ... il est écrit sous RRQ :

6 **«Une réflexion plus approfondie sur Open Office**
7 **sera menée avant d'entamer le processus de mise**
8 **à niveau.»**

9 C'est à la page 17 du document RRQ-4.

10 R Ça, je... ça, je vous...

11 Q Ça, c'est monsieur...

12 R ... je vous référerai à monsieur...

13 Q À monsieur Bouret?

14 R Oui.

15 Q O.K. Je pose la question.

16 Je vais reprendre le document. Merci.

17 Et, ici, je vous présente le document RRQ-5. Est-ce
18 que vous êtes au courant de ces chiffres et de ce
19 document?

20 R Oui.

21 Q Savez-vous qui a préparé le document?

22 R Toujours la direction des systèmes d'information.

23 Q Est-ce que vous avez été consulté pour arriver à
24 ces chiffres?

25 R Non, pas nécessairement, sauf pour les coûts

1 d'acquisition du matériel pour Office 2007 puis
2 pour Vista.

3 Pour ce qui est de la portion extérieure, la
4 troisième... troisième ligne, troisième niveau,
5 non, j'ai pas... pas été consulté nécessairement
6 pour ça, là.

7 Q Savez-vous pourquoi?

8 R Parce que c'est des éléments qui relèvent davantage
9 de la direction des systèmes d'information. Ce
10 n'est pas des éléments d'acquisition comme tels
11 pour le moment.

12 Q S'il y a des contrats qui doivent être passés pour
13 les services de consultation...

14 R On va le voir par la suite en appel d'offres si
15 nécessaire. C'est toujours une estimation des
16 coûts.

17 Q Est-ce que les, donc, les... - ce que vous me
18 dites, c'est la colonne de gauche, vous avez
19 participé parce que c'est pas une estimation, c'est
20 les coûts...

21 R C'est les coûts actuels.

22 Q Et quand on s'en va du côté droit, là, ça...

23 R Participé, on s'entend bien pour la question
24 d'acquisition; le coût des efforts et de la main-
25 d'oeuvre, c'est autre chose, là, c'est une

1 estimation qui est faite à la DSI, encore là c'est
2 davantage de voir avec monsieur Bouret.

3 Q O.K. Je vais reprendre la pièce, merci.

4 Je vous montre la pièce RRQ-6, de la Régie des
5 rentes, le plan stratégique.

6 R Plan stratégique, oui.

7 Q Est-ce que vous pouvez m'indiquer le passage qui
8 est pertinent dans le présent recours? Avez-vous
9 déjà vu ce document-là?

10 R Je l'ai vu sans le... - en tout cas...

11 Q Puis au...

12 R ... - sans l'approfondir, pourrais-je dire.

13 Q Puis au niveau des acquisitions, est-ce qu'il y
14 a... vous vous guidez à partir - sur ce document,
15 sur ce document de plan stratégique?

16 R Les acquisitions, on se guide d'abord et avant tout
17 sur la loi et les règlements, qui a préséance sur
18 tout plan stratégique et toute notion de ce... de
19 ce genre.

20 Q Et si je vous montre le document RRQ-7, qui est
21 dans ce cas-là le plan d'action...

22 R Hum, hum.

23 Q ... est-ce que ça, ça dicte aussi vos... vos
24 acquisitions, votre politique d'acquisition?

25 R C'est un - comment je dirais ça? C'est... ça dicte,

1 oui, jusqu'à un certain sens, parce qu'il y a des
2 actions qui vont être posées par les différents
3 services ou les différentes directions qui vont
4 originer à des besoins par la suite, mais la
5 responsabilité de venir justifier le besoin, c'est
6 pas au service des ressources matérielles de le
7 faire.

8 Q O.K.

9 R C'est pour ça que je dis que ça, oui, mais c'est
10 davantage pour les autres directions et services
11 concernés.

12 Q Merci.

13 R O.K.?

14 Q Donc, ça, je vous montre, c'est le formulaire de
15 commande, là...

16 R Oui.

17 Q ... le RRQ-8.

18 R Oui.

19 Q Donc, c'est vraiment le titre qu'on donne à ce...
20 à ce document, c'est «Formulaire de commande»?

21 R C'est la commande, c'est le formulaire qui est émis
22 par le portail, parce que c'est une commande
23 électronique qui est effectuée sur un portail.

24 Q Et...

25 R C'est un... un formulaire qui est émis suite à la

1 saisie sur le portail.

2 Q Donc, c'est émis par...

3 R Par le... informatiquement par le système du CSPQ.

4 Q Quels sont les autres documents produits ou
5 échangés entre le CSPQ et la RRQ avant, durant et
6 après la transaction?

7 R Avant, il y en a pas, évidemment; par la suite,
8 quand je saisis ce document-là et pour nos besoins
9 personnels, ça reflète la transaction qui a été
10 faite. Par la suite, il va y avoir une preuve de
11 livraison des produits avec les produits, la
12 facture, puis le chèque émis.

13 Q O.K. Donc, quand vous parlez de RRQ-9, c'est la
14 preuve de livraison?

15 R Preuve d'expédition...

16 Q O.K.

17 R ... de livraison, la facture...

18 Q RRQ-10, la facture...

19 R ... et le chèque.

20 Q O.K.

21 R Pour faire la transaction totale.

22 Q Sur la pièce RRQ-8...

23 R Oui.

24 Q ... on peut y lire :

25 **«La présente commande est effectuée**

1 **conformément aux instructions d'achat du**
2 **guide.»**

3 R Hum, hum.

4 Q Et dans les trois (3) cas, Windows Vista Business,
5 Office 2007 Professionnel Plus, Vision 2007...

6 R Visio, visio...

7 Q Ah! Visio 2007 Standard, on voit que le numéro de
8 l'option est «A».

9 R Oui.

10 Q Bon, premièrement, à quoi... de quoi on parle quand
11 on parle d'achat du guide?

12 R «A», c'est dans les... c'est parce que là, ça
13 apparaît à l'écran; là, il est pas montré, là.

14 Q Mais quand on parle ici :

15 **«La présente est effectuée conformément aux**
16 **instructions d'achat du guide.»**

17 De quel guide qu'on parle?

18 R C'est le guide du gouvernement du Québec.

19 Q On parle de ça, ici?

20 R Oui.

21 Q Puis quand on dit «numéro...»

22 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
23 **pour la défense :**

24 «Ça», pouvez-vous préciser, là, «ça»?

25

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 O.K. Ben, sur...

4 R C'est le M...

5 Q ... on est toujours sur MK-2.

6 Q MC-2.

7 R MC-2.

8 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

9 **pour la défense :**

10 MC-2?

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

12 **pour la demande :**

13 Q On parle du guide MC-2.

14 R Oui.

15 Q Donc, le guide ici, ça réfère à MC-2?

16 R Oui.

17 Q Et puis, toujours sur RRQ, lorsqu'on voit «numéro
18 de l'option», on voit «A» ici?

19 R Oui.

20 Q «A», donc, dans les trois (3) cas...

21 R C'était...

22 Q ... on voit «A»...

23 R «A», parce qu'on est un organisme...

24 Q ... à côté de «numéro de...»

25 R ... parce qu'on est un organisme extra-budgétaire,

1 oui, correct.

2 Q Donc, c'est où qu'on voit l'option? Comment qu'on
3 sait...

4 R Non, ça marche pas tout à fait comme ça, celui-ci,
5 parce que c'est un portail, là. Un portail, il
6 affiche certaines choses, certains éléments; là, ça
7 vient dire : «Bon, c'est vingt-cinq mille (25 000)
8 et plus? Oui, O.K.» C'est dans ce cas-là, là, c'est
9 vingt-cinq mille (25 000) et plus pour un organisme
10 public.

11 Q Mais ça, pour vos...

12 R Et l'autre, c'est le numéro du contrat.

13 Ben là, je peux pas te le donner, c'est... c'est le
14 portail qui vient le dire.

15 Q Le numéro du contrat, quel contrat?

16 R Le numéro du contrat Microsoft.

17 Q Le numéro du contrat Microsoft?

18 R Tout à fait.

19 Q Donc, vous savez... - mais comment vous savez que
20 c'est ce contrat-là que vous avez besoin?

21 R Il y a une liste déroulante qui apparaît puis tu
22 pointes dessus.

23 Q O.K. Avez-vous vu le contrat?

24 R Le contrat de Microsoft?

25 Q Oui.

1 R Ça, c'est la responsabilité du CSPQ, c'est leur
2 contrat à eux.

3 Q Mais comment saviez-vous que c'était le contrat qui
4 s'appliquait à vous?

5 R C'est marqué «Microsoft» avec tel numéro à côté,
6 tout simplement.

7 Q Donc, tous les produits Microsoft...

8 R Ont le même numéro.

9 Q ... ont le même numéro...

10 R Tout à fait.

11 Q ... de contrat?

12 R Tout à fait.

13 Il pointent sur l'entente qu'il y a eu entre le
14 CSPQ et Microsoft.

15 Q Je vous montre ici la pièce R-4.

16 R Oui.

17 Q Avez-vous déjà vu ce document?

18 R Oui, tout à fait.

19 Q Avez-vous consulté ce document avant l'avis
20 d'intention...

21 R Oui, tout à fait.

22 Q ... dans le dossier ici?

23 R Oui, oui. Oui, c'était un document qui était déjà
24 sur place.

25 Q Je vous montre ici les pièces R-5 et R-6 qui sont

1 des pièces sur le site Web...

2 R Oui.

3 Q ... des services gouvernementaux.

4 R Hum, hum.

5 Q Avez-vous déjà vu ces documents?

6 R Je les ai déjà vus, oui, et pour ma part, je les ai
7 peut-être pas nécessairement vus avant le dossier,
8 parce que ça relève quand même - tout ça relève
9 davantage de l'établissement des besoins qui se
10 fait à la DSI avec monsieur Bouret.

11 Q Et vous, au niveau des acquisitions, la pièce R-4,
12 est-ce que ça, ça influençait...

13 R Pas...

14 Q ... d'une façon ou d'une autre...

15 R Non.

16 Q ... à votre niveau?

17 R Non, parce que c'est à la DSI de venir pondérer ces
18 éléments-là.

19 Q O.K.

20 R Ça vous va?

21 Q Merci.

22 R Merci.

23 Q Je vous montre ici la pièce R-9, vous êtes l'auteur
24 de... de ce courriel?

25 R Tout à fait.

1 Q Donc, ce que vous dites dans le courriel, c'est
2 votre compréhension de l'avis d'intention puis du
3 processus...

4 R C'est la compréhension rapide que j'ai... j'ai dû
5 faire parce que ç'a été fait comme... comme
6 mentionné, entre Noël puis le jour de l'An, là, en
7 passant à la Régie, parce que sinon, ç'aurait été
8 au... plus tard que... que ça.

9 Q Et ça, c'est la pièce R-11 qui est un suivi de la
10 discussion...

11 R Oui.

12 Q ... par courriel?

13 R Tout à fait, qu'on lui a retourné.

14 Q Puis vous faites mention, dans votre courriel,
15 d'une recherche sérieuse et documentée.

16 R Hum, hum.

17 Q Encore une fois, à ce moment-là, quand vous parlez
18 de recherche sérieuse et documentée, vous référez
19 à quoi?

20 R À la recherche sérieuse et documentée faite par la
21 direction des systèmes d'information.

22 Q Puis à ce moment-là, est-ce qu'il y en avait juste
23 une?

24 R Une quoi?

25 Q Une recherche sérieuse et documentée?

1 R Ben, oui, ça en prend juste une, oui.

2 Q Et ça, celle que vous référez là, encore une fois,
3 c'est monsieur Bouret qui l'a?

4 R Tout à fait.

5 De toute façon, on en cite certains éléments, là,
6 dans le... dans le courriel, là.

7 Q Dans ce même document, vous écrivez aussi :

8 **«En deux mille sept (2007), c'est en**
9 **connaissance de toutes ces informations et de**
10 **ces besoins que la Régie a choisi la suite**
11 **Office Microsoft.»**

12 R Hum, hum.

13 Q Encore une fois, comme je vous avais posé, les
14 besoins, c'est la même chose au niveau de la mise
15 à jour?

16 R Tout à fait.

17 Q Puis quand vous parlez, toujours dans ce document
18 sous le point 2 - B, pardon, vous...

19 **M^e CLAUDE JEAN,**

20 **pour la mise en cause Fournitures :**

21 Vous êtes à quelle pièce, maître Racicot?

22 R R-11.

23 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

24 **pour la demande :**

25 R-11, au point B de R-11.

1 R Oui.

2 Q Vous écrivez :

3 **«Cette manière s'inscrit dans les règles**
4 **édictées par le Conseil du Trésor afin de**
5 **rendre publics les gestes administratifs.»**

6 R Oui.

7 Q À ce moment-là, vous faites référence...?

8 R À l'avis d'intention.

9 Q À l'avis d'intention?

10 R Tout à fait.

11 Q Mais de cette manière, mais quand vous dites «les
12 règles édictées par le Conseil du Trésor», vous
13 faites référence à la pièce MC-1, là, le CT ou...?

14 R Je fais référence à la notion de règlement qui
15 vient nous dire que j'ai une exception à l'appel
16 d'offres et que je dois, avant de passer le
17 contrat, poser un geste, soit l'avis d'intention ou
18 l'avis d'attribution.

19 Dans ce cas-ci, on a choisi l'avis d'intention pour
20 donner un délai plus grand, une plus grande
21 transparence au processus.

22 Q Je vais reprendre ça, merci.

23 R Oui.

24 Q La pièce R-13.

25 R Oui.

1 Q Est-ce que vous connaissez ce document?

2 R ...

3 Q L'avez-vous déjà vu?

4 R Oui.

5 Q Avez-vous assisté monsieur Larouche pour la
6 préparation de cette lettre?

7 R On en a... oui, oui, tout à fait.

8 Q On peut y lire :

9 **«Ainsi, en accord avec la recommandation des**
10 **spécialistes tant à l'interne qu'à**
11 **l'externe...»**

12 R Oui.

13 Q De quels spécialistes vous parlez?

14 R Ce bout-là, je peux pas vous dire parce qu'il y a
15 pas juste moi, il y a aussi la direction des
16 systèmes d'information.

17 C'est un spécialiste qui a été, bon, consulté par
18 la direction des systèmes d'information.

19 Q À l'externe?

20 R À l'externe.

21 Q Puis à l'interne?

22 R À l'interne, c'est notre monde.

23 Q O.K. C'est monsieur Bouret et son équipe?

24 R Ben, l'ensemble...

25 Q C'est l'ensemble.

1 Et à l'externe, vous savez pas qui est le...

2 R Non, du tout.

3 Q Donc, vous pouvez demander à monsieur Larouche de
4 nous fournir cette information?

5 R Vous pouvez demander à monsieur Bouret de vous
6 fournir cette information.

7 Q Monsieur Bouret va savoir le nom de l'expert
8 externe?

9 R Non, mais...

10 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

11 **pour la défense :**

12 Est-ce que vous pouvez poser la question, puis...

13 R ... monsieur Bouret, il saura, là, je le sais
14 pas...

15 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

16 **pour la demande :**

17 Q Donc, on...

18 R ... c'est à lui, c'est à lui de voir, là...

19 Q O.K.

20 R ... de ce côté-là, là. C'est - la question doit
21 être posée plus...

22 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

23 **pour la défense :**

24 Vous poserez la question, on verra après s'il y
25 aura des...

1 R C'est ça, s'il est capable de... de...

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Q O.K.

5 R ... de vous répondre sur cet aspect.

6 Q Est-ce que vous savez si l'expert externe a produit
7 des avis écrits?

8 R Moi, je les ai pas vus.

9 Q Vous avez pas vu d'avis écrits?

10 R Non.

11 Q Mais quand vous dites que vous les avez pas vus,
12 est-ce que vous savez s'il y en a eu?

13 R Je peux pas vous dire.

14 Q Toujours dans la pièce R-13, Louis Larouche indique
15 que :

16 **«L'utilisation du logiciel libre ne satisfait**
17 **pas les besoins de base de la RRQ.»**

18 R Oui.

19 Q Est-ce que ça, vous avez travaillé avec monsieur
20 Larouche pour ce passage-là?

21 R Peut-être, je le sais pas, je peux pas vous...
22 regarde, on recule il y a un (1) an presque, là.

23 Q O.K.

24 R Il y a des choses qu'on a présentées, qu'on a
25 montées, qu'on a révisées avec lui, mais de là à

1 savoir c'est-tu moi qui a écrit ce bout-là, je peux
2 pas dire.

3 Q Vous... vous, dans votre position, connaissez-vous
4 les besoins de base de la RRQ?

5 R Les besoins de base de la RRQ, c'est d'acquérir les
6 licences qu'on vous a indiquées là, là.

7 Q Dans les documents RRQ-1...

8 R Oui.

9 Q ... - je vais vous remettre ça.

10 R Je vais vous remettre celui-là.

11 Q Dans les documents RRQ-1...

12 R Oui.

13 Q ... R-9, R-7 - je vais tous vous les mettre...

14 R Oui, on va...

15 Q ... on va arriver à la question - RRQ-3...

16 R On va mettre le puzzle ici, là.

17 Q ... RRQ-5...

18 R Je les mets dans l'ordre chronologique?

19 Q Ça, c'est une copie de la défense de la RRQ.

20 Donc, dans les documents que je vous ai mis, RRQ-1
21 et R-9, le terme «mise à jour» est utilisé.

22 R Oui.

23 Q RRQ-1 et R-9...

24 R Oui.

25 Q ... c'est le terme «mise à jour».

1 R Oui.

2 Q Dans les documents RRQ-3, RRQ-5 et la défense...

3 R Oui.

4 Q ... aux paragraphes 21 et 36...

5 R Oui.

6 Q ... on utilise le terme «mise à niveau».

7 Après ça, dans le document R-11, on utilise le
8 terme «projet de migration».

9 R Oui.

10 Q Puis «migration», on le retrouve aussi dans le
11 document ici, RRQ-5.

12 R Hum, hum.

13 Q Et on trouve aussi le terme «remplacement» dans le
14 document R-11 et R-13.

15 R Oui.

16 Q Donc, on a le terme « mise à...» - les termes «mise
17 à jour, mise à niveau, projet de migration» et
18 «remplacement».

19 R Oui.

20 Q Donc, on a quatre (4) termes ici.

21 R Qui...

22 Q Pouvez-vous me donner la définition de ces termes,
23 m'indiquer où vous trouvez la définition de ces
24 termes?

25 R Moi, pour moi, c'est toute la même chose, c'est

1 toutes des mises à niveau. Regarde, c'est des
2 façons différentes de chacun de peut-être libeller
3 un texte mais, je veux dire, à toutes fins
4 pratiques, c'est une mise à niveau, point.

5 Q Donc, c'est toute la... les quatre (4) termes
6 veulent dire la même chose pour vous?

7 R C'est écrit par des personnes différentes peut-
8 être, là, en soi, puis, je veux dire, pour la cause
9 qui nous intéresse, c'est une mise à niveau de nos
10 postes.

11 Que ce soit une mise à jour, un remplacement ou,
12 bon, dans ce cas-ci, c'est vraiment une mise à
13 niveau, une mise à jour ou... en tout cas.

14 Q O.K. Merci.

15 Au paragraphe...

16 R Celui-là, tu le gardes-tu?

17 Q Non, je vais vous le laisser encore un petit bout
18 de temps.

19 R O.K., O.K., c'est beau, je vais le garder.

20 Q Au paragraphe 18 de la défense...

21 R Oui.

22 Q ... il est fait référence à un processus
23 d'évaluation rigoureux.

24 R Oui.

25 Q Connaissez-vous les critères d'évaluation établis

1 dans le cadre de ce processus?

2 R Les critères?

3 Q Ben, s'il y a un processus d'évaluation rigoureux,
4 il doit y avoir des critères d'évaluation?

5 R C'est - le processus d'évaluation fait référence
6 probablement davantage à la notion d'une étude
7 rigoureuse et documentée.

8 Processus d'évaluation, c'est un processus qui se
9 fait sûrement lorsqu'on va choisir un produit à
10 travers des études qui sont faites à la direction
11 des systèmes d'information, et ce processus
12 d'évaluation-là rigoureux se tient à ce niveau-là,
13 au niveau du demandeur.

14 Q O.K., mais...

15 R C'est lui qui définit les besoins.

16 Je ne suis pas nécessairement impliqué dans le
17 processus d'évaluation rigoureux...

18 Q Mais...

19 R ... dans le sens que c'est fait, l'évaluation est
20 par rapport aux besoins.

21 Je peux l'être par la bande, oui, quand on va me
22 dire : «Ben, quel... quel est le véhicule
23 d'acquisition qu'on va prendre?», mais on arrive...

24 Q Mais dans le présent dossier, là, que je parle, là,
25 est-ce que - avez-vous été impliqué dans le

1 processus?

2 R J'ai pas nécessairement participé au processus
3 d'évaluation rigoureux. C'est, dans le fond, c'est
4 l'étude, c'est toute la veille qui a été faite,
5 probablement.

6 Q Et encore, toujours au paragraphe 18, on fait
7 mention d'une étude sérieuse et documentée. Ça,
8 vous, vous l'avez pas vue, celle qui est référée
9 là?

10 R Fait référence davantage à la DSI.

11 Q O.K.

12 R À la direction des systèmes d'information.

13 Q Parfait.

14 Je vous montre ici un document, je vous en ai fait
15 des copies.

16 **M^e CLAUDE JEAN,**

17 **pour la mise en cause Fournitures :**

18 Attendez qu'on en prenne connaissance, maître
19 Racicot.

20 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

21 **pour la demande :**

22 Oui oui oui! C'est pour ça, c'est pour ça que j'ai
23 fait des copies, là. Lisez-le.

24 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

25 **pour la défense :**

1 Il faut commencer par la fin?

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Ben, j'ai voulu le mettre en contexte, là, je
5 voulais pas prendre personne par surprise, là.

6 R Oui.

7 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

8 **pour la défense :**

9 Attendez une minute.

10 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

11 **pour la demande :**

12 Q Attendez, c'est parce que j'attends que votre
13 procureur prenne connaissance du document.

14 R Tout à fait.

15 **M^e KARIM RENNO,**

16 **pour la mise en cause Microsoft :**

17 Maître Racicot, est-ce que vous avez le document
18 complet? Parce que ça, ça réfère à des pièces
19 jointes.

20 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

21 **pour la demande :**

22 Pardon?

23 **M^e KARIM RENNO,**

24 **pour la mise en cause Microsoft :**

25 Ça réfère à des pièces jointes, est-ce que vous les

1 avez?

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Je les ai pas les pièces jointes, c'est... je veux
5 savoir, c'est justement ma question.

6 **M^e KARIM RENNO,**

7 **pour la mise en cause Microsoft :**

8 Ben, commençons par où vous avez obtenu ce
9 document-là?

10 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

11 **pour la demande :**

12 Via l'accès à l'information. De toute façon, c'est
13 des documents publics, là, c'est fait à la...

14 R Oui.

15 Q ... fonction publique...

16 R Tout à fait.

17 Q ... je pense pas que le témoin... il a signé le
18 document, là.

19 R Le texte d'avis d'intention, c'est le texte que
20 vous avez, de toute façon.

21 Q Oui. Vous avez pris connaissance - bon, vous allez
22 voir mes questions, de toute façon.

23 **M^e KARIM RENNO,**

24 **pour la mise en cause Microsoft :**

25 Oui oui.

1 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Q O.K. Donc, est-ce que vous reconnaissez ce
4 document...

5 R Ce document-là, oui.

6 Q ... la communication?

7 R Oui, tout à fait.

8 Q Dont vous êtes l'auteur, là - le passage, je me
9 souviens pas...

10 R Je suis l'auteur ici, là :

11 **«Voici le texte de l'avis d'intention tel que**
12 **publié.»**

13 Q Donc, quand on parle de l'avis d'intention,
14 premièrement, est-ce qu'on parle de l'avis
15 d'intention dans le dossier ici?

16 R Ben sûr!

17 Q O.K. C'est ma première question, sinon on
18 arrêterait là.

19 Donc :

20 **«Voici le texte de l'avis d'intention. Pour ce**
21 **qui est de l'argumentation technologique, un**
22 **sommaire exécutif a été rédigé et je vais voir**
23 **sa disponibilité pour vous le diffuser.»**

24 Donc, est-ce que vous avez ce sommaire exécutif-là?

25 R Là, là?

1 Q Non non, ben, je vous demande, avez-vous une copie
2 du sommaire exécutif?

3 R Le sommaire, il y en a un, oui.

4 Q O.K.

5 R Il existe.

6 Q Donc, vous pouvez nous en remettre une copie? Je
7 vais vous demander de nous remettre une copie du
8 sommaire exécutif.

9 **M^e KARIM RENNO,**

10 **pour la mise en cause Microsoft :**

11 Est-ce que vous voulez coter ce document-là, maître
12 Racicot?

13 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

14 **pour la demande :**

15 Ah! oui, pardon! On va le coter **SN-1**.

16 R SN pour moi...

17 Q Pour Simon, Simon Nadeau 1.

18 R O.K.

19 Q Ça va être plus simple de même, on va le mettre
20 avec... vous allez avoir la pièce à votre nom.

21 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

22 **pour la défense :**

23 Et SN-1, c'est l'échange de courriels ou c'est le
24 sommaire exécutif?

25

1 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Non, ça va être... non, ça va être un... ça va être
4 un **engagement**, le sommaire exécutif va être un
5 engagement.

6 Q Donc, là, je vous montre un échange de courriels
7 entre vous et...

8 R Oui.

9 Q ... monsieur Sylvain Boudreau.

10 R Hum, hum.

11 Q Reconnaissez-vous ce document?

12 R Oui.

13 Q Donc, on va le coter **SN-2**.

14 **M^e KARIM RENNO,**

15 **pour la mise en cause Microsoft :**

16 Oui, mais attendez un instant, là.

17 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

18 **pour la demande :**

19 O.K.

20 **M^e KARIM RENNO,**

21 **pour la mise en cause Microsoft :**

22 Moi, je...

23 **M^e CLAUDE JEAN,**

24 **pour la mise en cause Fournitures :**

25 C'est le même courriel, là, celui du premier (1^{er})

1 février deux mille huit (2008) à seize heures douze
2 (16 h 12).

3 **M^e KARIM RENNO,**

4 **pour la mise en cause Microsoft :**

5 Non, mais moi, mon problème, c'est... j'ai pas de
6 problème à produire ce document-là, mais j'ai un
7 problème à produire la partie du haut de ce
8 document-là, de la page.

9 C'est le courriel de Sylvain Boudreau à Denis
10 Larocque, ça, ç'a rien à voir avec monsieur Nadeau,
11 il peut pas produire ça.

12 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

13 **pour la demande :**

14 Non, mais moi, je demande au témoin, là, de
15 m'identifier la partie du bas, là. Le reste, là...

16 **M^e KARIM RENNO,**

17 **pour la mise en cause Microsoft :**

18 Je comprends, mais là, après ça, vous le produisez
19 comme SN-2 puis vous produisez tout, là. Ça, ça
20 peut pas faire partie du dossier, là, ce qu'il y a
21 dans le haut.

22 Alors, si vous voulez produire une version
23 caviardée de ce document-là en enlevant la partie
24 du haut...

25

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Ben, ça fait partie, c'est un échange de courriels
4 entre monsieur Nadeau et monsieur Boudreau.

5 R Non non.

6 **M^e KARIM RENNO,**

7 **pour la mise en cause Microsoft :**

8 Je comprends, mais je vous dis que monsieur
9 Nadeau...

10 R Non non, mais pas en haut...

11 Q ... fait pas partie du courriel du haut.

12 R J'arrête là, moi.

13 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

14 **pour la défense :**

15 Oui oui, mais il est pas dedans.

16 **M^e CLAUDE JEAN,**

17 **pour la mise en cause Fournitures :**

18 Il est même pas en copie conforme!

19 R Moi, j'arrête là.

20 **M^e KARIM RENNO,**

21 **pour la mise en cause Microsoft :**

22 Alors, si vous voulez produire la partie du haut...

23 R Moi, j'arrête ici, là.

24 Q ... je m'objecte à la production de ce document-là.

25

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Ben, on va tout simplement le barrer, puis quand on
4 le mettra, si on le met au... - c'est parce que ça,
5 si on...

6 **M^e KARIM RENNO,**

7 **pour la mise en cause Microsoft :**

8 C'est ça que je vous dis, si vous voulez enlever la
9 partie du haut, moi, j'ai aucun problème.

10 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

11 **pour la demande :**

12 Moi, j'ai pas... moi, j'ai pas besoin de la partie
13 du haut, là, je vais vous le dire tout suite, là.

14 **M^e KARIM RENNO,**

15 **pour la mise en cause Microsoft :**

16 Ben, il y a pas de problème...

17 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

18 **pour la demande :**

19 Mais c'est juste que je veux... je veux...

20 **M^e KARIM RENNO,**

21 **pour la mise en cause Microsoft :**

22 ... mais je veux juste que ce soit... ce soit
23 reflété dans les notes sténographiques.

24 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

25 **pour la demande :**

1 Il faut que vous compreniez que moi, je veux pas
2 prendre le témoin par surprise, je veux montrer la
3 suite des discussions, là, parce que...

4 **M^e KARIM RENNO,**

5 **pour la mise en cause Microsoft :**

6 C'est pas une question de prendre le témoin par
7 surprise, maître Racicot, je vous blâme pour rien,
8 là, je vous dis juste...

9 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

10 **pour la demande :**

11 Bon, ben, vous avez vu...

12 **M^e KARIM RENNO,**

13 **pour la mise en cause Microsoft :**

14 ... j'ai pas d'objection à ce que monsieur Nadeau
15 produise les courriels...

16 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

17 **pour la demande :**

18 Moi, j'ai pas de problème avec le haut, avec...

19 **M^e KARIM RENNO,**

20 **pour la mise en cause Microsoft :**

21 ... pas d'objection à ce que monsieur Nadeau
22 produise des courriels qu'il a envoyés ou reçus.
23 Ça, j'ai pas de problème. Mais on s'entend que...

24 R Hum, hum.

25 Q ... celui du sept (7) février deux mille huit

18 décembre 2008

Int. (M^e Racicot)

1 (2008) à huit heures cinquante (8 h 50), il est ni
2 l'expéditeur ni un récipiendaire de ce courriel.

3 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

4 **pour la demande :**

5 Non, je suis d'accord avec ça...

6 **M^e KARIM RENNO,**

7 **pour la mise en cause Microsoft :**

8 O.K.

9 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

10 **pour la demande :**

11 ... il y a pas de problème.

12 **M^e KARIM RENNO,**

13 **pour la mise en cause Microsoft :**

14 Très bien.

15 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

16 **pour la demande :**

17 Q Vous voyez où vos courriels sont.

18 R J'ai pas de problème.

19 Q Non, c'est ça.

20 Je vais... - mais, O.K.

21 Donc, on revient avec SN-2.

22 R Oui.

23 Q Donc, on parle toujours ici de l'avis d'intention
24 du présent dossier?

25 R Oui, tout à fait.

1 Q O.K. Donc, vous signez ce courriel du sept (7)
2 février à huit heures trente et une (8 h 31)?

3 R Hum, hum.

4 Q Vous dites :

5 **«Voici l'autre document sur lequel la Régie a**
6 **appuyé cette décision.»**

7 R C'est le sommaire exécutif du premier...

8 Q O.K. Donc, une fois que vous aviez, vous l'avez
9 communiqué?

10 R C'est ça.

11 Q Bon, parfait. Donc, vous avez déjà l'engagement de
12 nous le remettre. Merci.

13 O.K. Merci, j'ai pas d'autres questions pour le
14 moment, là, sous réserve de l'engagement.

15 R Oui.

16 **M^e KARIM RENNO,**

17 **pour la mise en cause Microsoft :**

18 Est-ce qu'on peut prendre une pause de dix (10)
19 minutes avant de procéder au prochain témoin?

20 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

21 **pour la demande :**

22 Ben, est-ce qu'il y a des questions à poser...

23 **M^e KARIM RENNO,**

24 **pour la mise en cause Microsoft :**

25 Non non, ça va.

1 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
2 **pour la défense :**

3 Pas de questions.

4 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
5 **pour la demande :**

6 Non? O.K. C'est beau, merci.

7 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
8 **pour la défense :**

9 Avez-vous d'autres questions, vous, à monsieur
10 Nadeau?

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
12 **pour la demande :**

13 Ben, c'est sur...

14 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
15 **pour la défense :**

16 On peut le libérer?

17 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
18 **pour la demande :**

19 Ça dépend sur l'engagement, là.

20 **M^e LOUIS ROBILLARD,**
21 **pour la défense :**

22 On n'en a pas de questions.

23 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
24 **pour la demande :**

25 Mais moi, j'en ai pas d'autres, là.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

On n'a pas d'autres questions.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Non. O.K.

- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN -

Je, soussignée, LOUISE DESHARNAIS,
sténotypiste officielle, certifiée sous mon
serment d'office que la preuve qui précède
est la transcription fidèle et exacte de mes
notes sténotypiques.

LOUISE DESHARNAIS,
Sténotypiste officielle.